



Mr le Président, Jean-Paul COUVY
Communauté de Communes Dronne et Belle
139 rue d'Hippocrate ZAE Pierre Levée
24 310 Brantôme en Périgord

Objet : Lauréat de l'AMI « Développement des EnR Citoyennes en Nouvelle-Aquitaine »

Le 03 avril 22

Référente dossier : Madame Annabelle Carlier

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de l'AMI « **Développement des EnR Citoyennes en Nouvelle-Aquitaine** » lancé en septembre 2021 par CIRENA et soutenu par L'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine, j'ai l'honneur de vous informer que **la Communauté de Communes Dronne et Belle a été retenue.**

S'appuyant sur les Articles 109 et 111 de la loi TEPCV de 2015 stipulant de la participation des communes et de leurs groupements au capital de sociétés de production d'énergie renouvelable et autorisant ces sociétés à ouvrir leur capital aux particuliers et aux collectivités et à leur proposer une participation au financement, l'ensemble de nos collectivités, de nos citoyennes et citoyens, s'engagent.

En soutenant ce nouveau modèle de croissance, les collectivités favorisent le développement et le déploiement de processus sobres en émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, accentuent la maîtrise de la consommation d'énergie et de matières, impulsent une information sur l'impact environnemental des biens ou services, et contribuent par cette économie circulaire à l'ensemble des secteurs de l'économie.

En se réappropriant ce processus de compétitivité économique basée transversalement sur des valeurs sociales et solidaires, nos collectivités comprennent qu'elles influent sur l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, en particulier des ménages exposés à la précarité énergétique, qu'elles proposent un approvisionnement compétitif en énergie et favorisent le développement de filières à haute valeur ajoutée, créatrices d'emplois soutenant ainsi l'autonomie énergétique de leur territoire. Elles garantissent un cadre réglementaire et fiscal favorable à leur attractivité pour les investissements dans les industries intensives en énergie afin d'éviter le phénomène de fuite de carbone et de permettre une croissance durable.

L'association CIRENA se positionne comme un accélérateur de cette transition énergétique citoyenne. Membre du réseau national Énergie Partagée, elle impulse et accompagne des projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables. Implantée sur la région Nouvelle Aquitaine, CIRENA mobilise, sensibilise et conseille les citoyen-ne-s, les collectivités, les entreprises, les associations dans nos villes et campagnes. Nous accompagnons et formons de manière opérationnelle les collectifs porteurs de projets. Nous les guidons pour mettre sur pied des entreprises locales de production d'énergie, fédératrices et vecteurs de résilience.

De par sa réponse à l'AMI « **Développement des EnR Citoyennes en Nouvelle-Aquitaine** », **la Communauté de Communes Dronne et Belle** s'affiche aujourd'hui dans le champ de l'exemplarité et se positionne au sein de cette dynamique de réappropriation de la production de ses propres besoins énergétiques considérant sa population et son environnement. Je vous invite, Monsieur Le président, à découvrir l'ensemble de nos ressources informatives techniques et juridiques, en soutenant notre engagement à construire dans les territoires les modèles énergétiques, économiques, sociaux et environnementaux de demain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, nos salutations les plus sincères

Vincent BILLY, Coordinateur et Chef de projet, CIRENA



CIRENA
TIERS LIEU LACOWO 3 RUE DU PION
40465 PONTONX SUR L'ADOUR
SIRET : 838389542 00021 NAF : 9499Z



contact@cirena.fr